

Campagne de piégeage du frelon asiatique pour la Région Bretagne

Madame, Monsieur,

Le frelon asiatique est une espèce invasive introduit accidentellement en France en 2004. Depuis, il s'est rapidement installé sur la majorité du territoire français et est maintenant solidement implanté en Bretagne. Sa présence représente un réel danger pour l'homme (risque de multiples piqûres pouvant provoquer la mort), la biodiversité et l'apiculture. En consommant les abeilles sur leurs sites de butinage ou directement à l'entrée des ruches, le frelon asiatique provoque de très nombreuses pertes de ruches.

A l'heure actuelle, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un **piégeage de printemps**. En effet, à cette période, les fondatrices quittent leur refuge d'hiver. L'objectif du piégeage de printemps est donc de réduire leur nombre et ainsi le nombre de futurs nids permettant le développement des colonies.

Le **Comité Régional Frelon Asiatique**, constitué des quatre syndicats apicoles départementaux, des quatre Groupements de Défense Sanitaire Apicole, des quatre FGDON, de GDS Bretagne et du GIE Elevages / ADA Bretagne (Association de Développement de l'Apiculture en Région Bretagne), s'est réuni courant janvier 2017 pour mettre en place **un plan de lutte collectif et organisé** contre cet insecte nuisible. Lors de ce comité, il a été décidé de façon unanime :

- L'achat et la distribution de pièges Vétopharma et d'attractif pour les apiculteurs de la Région ;
- **La mise en place du piégeage de printemps du 1^{er} avril au 15 mai 2017.** Cette période de piégeage peut paraître courte mais la volonté du Comité est de limiter au maximum le piégeage des insectes non ciblés ;
- La mobilisation du plus grand nombre pour mettre en place cette lutte préventive collective.

Les apiculteurs de Bretagne (apiculteurs de loisir, apiculteurs pluriactifs ou professionnels) participeront à cette campagne de piégeage.

Néanmoins, au vu de la pression exercée par le frelon asiatique l'an passé sur nos territoires, nous sollicitons votre aide pour élargir au maximum ce dispositif.

En effet, si de nombreuses communes s'y engagent, nous pourrons multiplier les captures et ainsi limiter au maximum la prolifération de ce nuisible.

Si votre collectivité territoriale souhaite participer à cette campagne de piégeage de printemps, des pièges ainsi qu'une solution attractive pourront vous être proposés afin de les répartir judicieusement sur le territoire communal.

Pour tout renseignement concernant la commande de pièges et d'attractif, la mise en place du piégeage, l'entretien des pièges, le comptage..., vous pouvez prendre contact avec la FGDON de votre département, le syndicat apicole ou le GDSA de votre département et/ou un référent apicole de votre commune.

Vous remerciant par avance du temps consacré à notre demande et en espérant vous avoir convaincu,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères.